

AMENAGEMENT FONCIER TITRE II DU LIVRE I DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LA COMMUNE DE HOULLE

Les propriétaires fonciers de la commune de HOULLE sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HOULLE a décidé, dans sa séance du 19 février 2019, de proposer un projet de réglementation des boisements. Le Président du Conseil départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions qui se déroulera pendant 33 jours du 17 octobre 2019 à 14h00 au 19 novembre 2019 inclus à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article R. 126-4 du code rural, le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend les éléments suivants :

1. La délibération du Conseil départemental prévue par l'article R. 126-1 du code rural ;
2. Le plan comportant le tracé des périmètres en application du deuxième alinéa de l'article R. 126-3 ;
3. Le détail des interdictions et des restrictions de semis et plantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres ;
4. La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans les périmètres et de leurs propriétaires ;
5. L'évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;
6. Une note de présentation du projet de réglementation des boisements.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de HOULLE pendant 33 jours, du 17 octobre au 19 novembre 2019 inclus, et sera consultable aux jours et heures suivants :

- le lundi de 14h00 à 18h30
- le mardi et le jeudi de 14h00 à 17h30

Le dossier sera également consultable sur le site :

<http://www.pasdecals.fr/Attractivite-du-territoire/Solidariteterritoriale/Amenagement-foncier> et sur un poste informatique dans les locaux du Département du Pas-de-Calais – Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire – Bâtiment F – rue de la Paix – 62018 ARRAS du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (permanence les mardis et jeudis de 13h à 14h).

Monsieur Yves ALLIENNE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de LILLE pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie de HOULLE pour recevoir les observations du public les :

- jeudi 17 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- mardi 29 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 7 novembre 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de HOULLE ou par voie électronique à l'adresse suivante : reglementation.boisements.houille@pasdecals.fr avant le 19 novembre 2019 à 17h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de HOULLE, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et au Conseil départemental du Pas-de-Calais aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Département :

<http://www.pasdecals.fr/Attractivite-du-territoire/Solidariteterritoriale/Amenagement-foncier>

Au terme de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la délimitation des périmètres et les règlements qui s'y appliquent seront décidés, le cas échéant, par délibération du Conseil départemental en application de l'article R. 126-6 du code rural.

Informations : Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Fabrice THIEBAUT – Département du Pas-de-Calais – DDAE - Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement – Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9 – Tél : 03.21.21.90.23 – thiebaut.fabrice@pasdecals.fr